

**Difficulté n° 3 : « on ne s'en sort plus des contraintes administratives, on passe plus de temps à faire de la gestion financière qu'à s'occuper du projet initial de l'association »**

Les complexités administratives et le poids de la gestion constituent aujourd'hui une des causes principales de disparition des associations de taille intermédiaire. Vous êtes d'ailleurs 33% à attendre une simplification des procédures, notamment concernant le poids des contrôles et des contraintes imposées par les pouvoirs publics.



**L'analyse portée par le CAC :**

Ce sont les associations de taille intermédiaire, celles qui emploient entre 1 et 10 salariés qui subissent le plus ces contraintes administratives. Soupçonnées en permanence d'être « mal gérées » voir « une charge pour les pouvoirs publics », les associations paient quotidiennement les frais de ces idées-reçues. Au delà du manque de reconnaissance, **l'empilement de dispositifs de contrôles, non pertinents, non concertés et extrêmement chronophages génèrent des difficultés qui mettent en danger les associations.**



En aucun cas le Collectif des associations citoyennes ne remet en cause le principe même d'un contrôle des fonds publics. Il en va de l'intérêt général que d'évaluer la bonne gestion de l'argent du contribuable et si certaines associations mériteraient probablement d'améliorer leur gestion, les procédures actuellement à l'œuvre sont globalement contre-productives. De nombreuses associations dépensent aujourd'hui plus d'argent à évaluer leurs actions qu'à les réaliser. Nombreux sont les exemples où les subventions aux associations sont davantage contrôlées que les aides financières aux entreprises.

**Si l'évaluation est une bonne chose, le contrôle de l'administration doit être proportionné à la réalité de la vie associative et établi à partir d'outils simples et pertinents.** Les petites associations sportives ou culturelles ne peuvent être évaluées avec les mêmes procédures que les très grosses associations délégataires de services publics. La technicité exigée est, pour beaucoup d'associations, totalement disproportionnée. Pour certaines collectivités, il s'agit même d'une stratégie délibérée pour réduire les subventions aux associations. Cela affecte les relations avec l'administration et a des conséquences parfois désastreuses (problèmes de trésorerie, stress des bénévoles et des salariés, cessation, etc.)

### Nos propositions d'action :

↳ Le CAC a fait 7 propositions au gouvernement pour que le choc de simplification s'applique réellement aux associations. La plupart peuvent être reprises localement par les collectivités : uniformiser les dossiers de demandes de subventions ; dématérialiser sur un espace unique les pièces justificatives ; proportionner les contrôles à la réalité de la vie associative ; réhabiliter les subventions de fonctionnement centrées sur le projet associatif ; financer les projets sur la base d'un montant déterminé et non d'un pourcentage des dépenses ; négocier les méthodes d'évaluation ; créer des lieux de dialogue permanents ; etc.

